



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 28535

Texte de la question

M. Christian Ménard attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les conséquences néfastes de restrictions budgétaires quant au financement des associations telles que le mouvement rural de jeunesse chrétienne (MRJC). En particulier, la baisse de plus de 20 % du montant de son conventionnement pluriannuel (180 000 € par an sur la période 2006-2008) affecterait fortement le budget annuel du mouvement. Le MRJC est une association de jeunesse entièrement dirigée et animée par des jeunes et dont la tête de réseau nationale assure la stabilité et le développement. La baisse durable de ses financements met en péril son avenir. L'activité du mouvement est basée sur l'animation, la formation et le développement des territoires parfois oubliés par d'autres dispositifs. Elle est la traduction d'un investissement pour renforcer la vitalité de nos territoires et d'une confiance dans notre jeunesse pour lui permettre de s'épanouir dans un travail avec les autres générations pour améliorer notre société. D'autres associations de jeunesse et d'éducation populaire oeuvrant en milieu rural sont concernées. Il lui demande quelles dispositions elle entend prendre en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Christian Ménard](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28535

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juillet 2008, page 6463

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)